

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Ressources, énergie, milieux et
prévention des pollutions

Lyon, le 13 décembre 2013

Affaire suivie par : Vincent PERCHE et Joël CRESPIE
Unité Prévention des Pollutions, Santé Environnement
Tél. : 04 26 28 66 45 – Fax : 04 26 28 67 19
Courriel : vincent.perche@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur
Société SET Mont Blanc
1159 rue de la Centrale
74190 PASSY

UT74/D1
Tél. : 04-50-08-09-16
Courriel : joel.crespine@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Mise en œuvre de la Directive IED – Déclaration de la rubrique principale et du BREF de référence associé

N. Réf. : REMIPP-13-PPSE-322-VP-[SET Mont Blanc-IED-74-P1-NS]

Monsieur le Directeur,

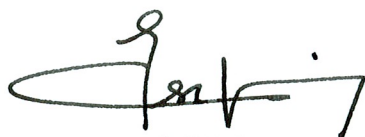
Suite à la parution au journal officiel des rubriques de la nomenclature relatives aux installations relevant de la directive IED, et conformément à l'article R.515.84 du Code de l'Environnement, vous m'avez fait parvenir par courrier du 5 novembre 2013 des propositions motivées de rubrique principale et de BREF associé.

Après instruction, nous avons l'honneur de répondre favorablement à votre demande et de proposer de retenir :

- comme activité principale la rubrique 3520-A « *Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets:*
a) pour les déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 tonnes par heure » ;
- comme BREF associé le BREF WI « *Incinération de déchets* » de août 2006 ;
- pas d'autres rubriques 3xxx demandées au titre du bénéfice des droits acquis.

Vous voudrez bien nous proposer les conclusions-MTD applicables lors de la parution officielle de celles-ci.

l'inspecteur de l'environnement,



Joël CRESPIE

P/La Directrice régionale et par délégation,
le Chef de l'unité Prévention des Pollutions,
Santé-Environnement,

Yves-Marie VASSEUR

Copies : DDPP – PPSE/VP – UT74/D1 – Chrono